

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 28 novembre 2023 - Délibération n°23-034**

Objet : Résidence autonomie « Les marguerites » - Contrat de partenariat avec E-OPHTALMO

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le vingt-huit septembre précédent, s'est réuni au pôle social, résidence autonomie « Les marguerites », 32 rue Jeanne d'Arc, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, L. HEBRARD, C. CERVERO, M. MESSINES, H. JONQUIERE, J. MARTY, M-F. ALLAMIGEON, J. RAIMONDI.

A DONNE PROCURATION : N. ANDREO donne procuration à JJ. GRANAT

ABSENTS : S. BONO, F. BARON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES

* * *

Rapporteur : Lionel HEBRARD, Vice-Président

E-OPHTALMO est une entreprise fondée en 2016 qui propose de venir à la rencontre de nos résidents afin de dépister et d'améliorer leur santé visuelle et ainsi de préserver l'autonomie des personnes vivant aux « marguerites ». Une baisse de l'acuité visuelle pose les risques de perte d'autonomie, isolement social, risques de chutes élevées, symptômes dépressifs et pertes d'appétit.

Reconnue par le ministère de santé et de la prévention, la mutualité française et d'autres instances nationales, E-OPHTALMO présente des gages de sérieux et de qualité.

Projet retenu par la Conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) du Gard comme projet permettant le maintien de l'autonomie de la personne âgée (+ de 60 ans), les prestations par E-OPHTALMO seront fournies gratuitement à nos résidents durant une année.

Quelques critères de sélections pour nos résidents :

- Avoir plus de 60 ans,
- Ne pas avoir vu d'ophtalmologiste dans l'année,
- Un minimum de 14 résidents seront vus par journée.

A noter que « LES MARGUERITES » fourniront une salle à l'orthoptiste pour la journée qui se compose ainsi : le matin examen ophtalmologique par un(e) orthoptiste et atelier de prévention l'après-midi par la même professionnelle.

Le processus de la prise en charge par e-ophtalmo :

- Un orthoptiste de proximité du réseau e-ophtalmo se rend dans notre établissement,
- Sur place l'orthoptiste effectue auprès de résidents des examens pour dépister les éventuelles pathologies oculaires,
- Les résultats sont transmis par télé-médecine sécurisée à un ophtalmologiste,
- Sous 8 jours, l'ophtalmologiste rend son diagnostic auprès du patient, de ses proches et de l'établissement,
- Si une pathologie oculaire est suspectée, alors le résident bénéficie dans les plus brefs délais d'un suivi privilégié avec l'ophtalmologiste référent,
- Si nécessaire une ordonnance de renouvellement de la correction optique est jointe au compte-rendu.

A savoir : 66% des Seniors examinés par E-OPHTALMO présentent une pathologie oculaire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sur la qualité de vie en résidence autonomie et la prévention de la perte d'autonomie (ANESM février 2018) ;

Considérant le projet E-OPHTALMO bénéfique à nos résidents et répondant à notre mission de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil d'administration approuve l'adhésion de la résidence autonomie « les marguerites » au contrat de partenariat avec E-OPHTALMO.

ARTICLE 2. Le président du CCAS, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Convocation : 24 novembre 2023
Affichage ordre du jour : 24 novembre 2023
Présents : 8
Suffrages exprimés : 9
Absents : 3
Publiée le :

04 DÉC. 2023

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Marie MESSINES

